

UEL : “ Langue des signes française ”

Education des sourds Problématique du bilinguisme

Patrice Dalle



Présentation

- Profession
 - Professeur d'université (Toulouse)
 - Chercheur en informatique, en communication visuo-gestuelle
- Personnel
 - Père de 3 enfants dont un enfant sourd (1979)
- Vie associative
 - Responsable association
 - national (2LPE, ANPES)
 - local (APES Midi-Pyrénées, IRIS)
 - Participation à la création des classes bilingues à Toulouse en 1985
 - Responsable du secteur « Etudes & Recherches » d'IRIS :
promotion de la langue des signes : enseignement et étude de son utilisation dans tous les domaines de la vie des sourds, dont l'éducation et la formation.

Commentaires

- Handicapés ? Déficiants ?
- Comportement naturel
 - Échanges, dialogue
 - Langue
- Oui, mais ...
 - Intégration
 - Apprentissages scolaires, maîtrise du français
 - Vie sociale
 - Et avec des parents entendants ?

Quel regard sur l'enfant sourd ?

■ Déficience, manques

- intervenir sur l'enfant pour qu'il s'adapte
(réparation, compensation => implants, ...)
- adapter le code de communication orale pour le rendre plus accessible (LPC, ...)

■ Différence, compétences

L'enfant sourd n'est pas une version déficiente de l'enfant entendant.
Il ne lui manque rien ; il n'y a rien à « réparer ».
Pour le langage, il a les mêmes compétences que tout enfant

- éducation permettant à ces compétences de s'exprimer
- projet bilingue

Plan

■ Principes de l'éducation bilingue

- Développement de l'enfant
- Acquisition du langage
- Besoins des familles
 - Education précoce
 - Apprentissage de la langue des signes

■ Scolarité en langue des signes

- Principes
- Mise en œuvre

■ Situation actuelle

- Historique
- Obstacles
- Analyse

Enfant

- Désirs
- Besoins
- Droits
- ...

Enfant

Développement

- Identité
- Personnalité
- Langage
- Socialisation
- Connaissances
- ...

Environnement riche

- Affectif
- Linguistique
- Educatif
- Social
- Culturel
- ...

Enfant Sourd

- Mêmes désirs
- Mêmes capacités
- Mêmes besoins
- Mêmes droits

Parent d'Enfant Sourd

- | | | |
|-----------|------------|-----------------|
| - Désirs | Rôle | Conditions |
| - Projet | - Affectif | - Compréhension |
| - Besoins | - Educatif | - Langue |
| | - Culturel | - Culture |
| | - ... | - ... |

Education

- Choix éducatif
 - On (la loi, le système éducatif, les professionnels) demande aux parents de choisir un type d'éducation.
- Conditions d'un libre choix
 - Comprendre les enjeux
 - de la surdité
 - de l'éducation
 - Connaître les approches éducatives, les dispositifs,
 - Avoir accès à ces dispositifs,
 - Être compétent pour exercer le choix.

Education

- Parents Sourds
 - Ont souvent eu une éducation et une scolarité difficiles car inadaptées.
 - Peuvent penser que c'est inéluctable.
 - Peuvent avoir une image négative de la LSF
- Besoins :
 - Être informés des évolutions par rapport à leur situation.
 - Avoir une image positive de leur surdité, de la LSF.
 - Être bilingues.

LSF 1^{ère} langue

- Apprentissage de la langue
- Acquérir la fonction langage
pensées ⇔ émissions
- Développer des compétences grammaticales
 - Capacité à analyser le mouvement et le spatial en données linguistiques
- Enrichir une compétence langagière
 - langue codifiée
 - respect des règles
 - richesse syntaxique

PARENTS
Rôle fondamental des réactions de la mère

Besoins de cours de LSF adaptés au développement du petit enfant

Rôle des éducateurs sourds

Lieux de vie riches (LSF)

Education précoce

Intervention d'un professionnel sourd dans la famille

- Aide les parents à comprendre les enjeux de la surdité
 - Contact avec un adulte sourd ⇒ imaginer l'avenir de leur enfant
 - Voir quelqu'un porter un regard positif sur leur enfant
⇒ avoir eux-mêmes une vision positive de leur enfant
 - Voir leur enfant communiquer ⇒ découvrir ses capacités
 - Voir la langue des signes en action ⇒ comprendre ce qu'elle est pour leur enfant
« Ce qui fait vivre un humain est de pouvoir habiter la langue qui l'attire » (André Meynard)
 - Commencer à s'exprimer en langue des signes

Education précoce

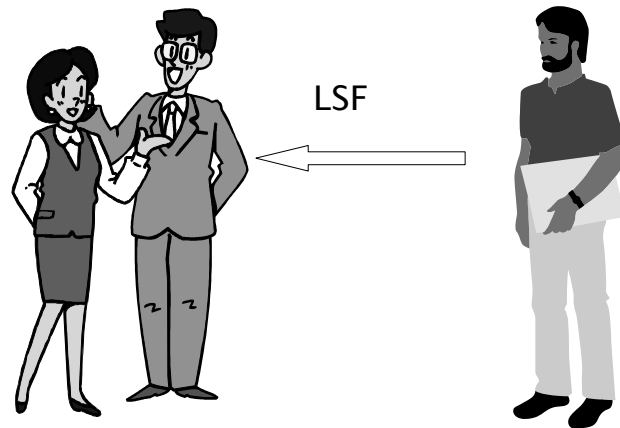
Intervention d'un professionnel sourd dans la famille

- Permet à l'enfant de se situer par rapport à ses parents (identité)
 - Interactions avec l'adulte sourd
 - Interaction entre adultes s'exprimant en LS
- Redonne aux parents leur rôle de parents
- Commence à s'exprimer dans une LS plus élaborée

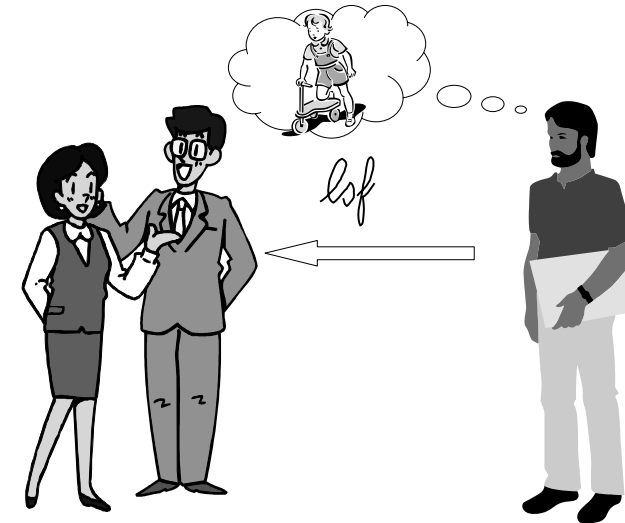
Cours de LSF pour les parents



Cours de LSF pour les parents



Cours de LSF pour les parents



Enseignement de la LS : mise en œuvre

« Cours de LSF » en famille

- Situation familiale
 - Rang de l'enfant sourd
 - Rôle de la fratrie
 - Rôles des 2 parents
- Besoins
 - Immédiats
 - Enseignement immédiatement réinvesti
 - Apprendre la LSF – la surdité – vivre en LSF
 - Besoins évolutifs
 - Enfant professeur

Enseignement de la LS : mise en œuvre

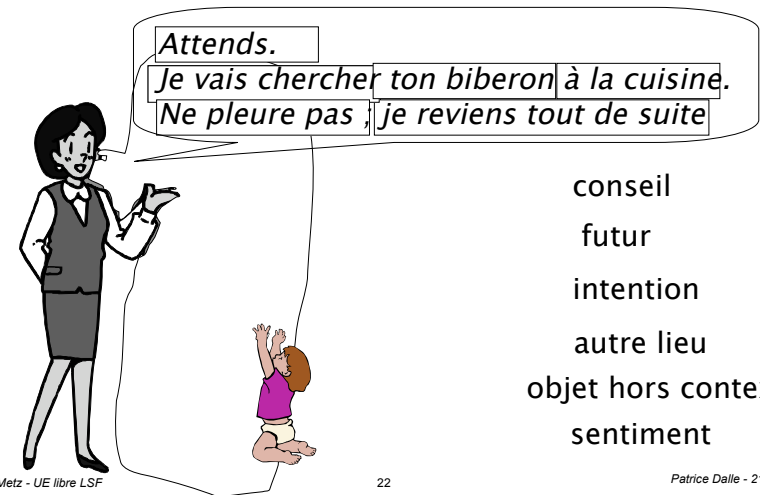
Cours de LSF pour les parents

- « Enseignement »
 - Enfant : acquisition ,
 - Parents : acquisition (vivre en LSF)
puis enseignement (parler la LSF)
- Comment ?
 - Manière
 - Contenu
 - Progression
 - Méthode pédagogique

Education : apports de la LSF

- Immédiatement utilisable et utile
- Aide à comprendre ce que c'est qu'être sourd
- Permet de tout dire
- Permet de réels dialogues
- Rétablit des relations normales
- Redonne aux parents leur rôle de parents

Education : apports de la LSF



Education

- Parents Entendants
 - Comprendre la surdité de leur enfant
 - Information
 - Rencontres de personnes sourdes, d'autres parents
 - Construire un projet éducatif bilingue
 - Avoir accès à des dispositifs de formation,
 - pour eux : apprentissage de la langue des signes
 - pour leur enfant :
 - lieux de vie de la langue des signes
 - classes LSF

Un autre regard sur l'enfant sourd



Education / Scolarité

← Cohérence →

Langage

Culture générale

Opinion



Socialisation



même regard
même langue

Connaissances

Imaginaire



Identité

Personnalité

Tout ne se joue pas à l'école

Situation pédagogique : critères de qualité

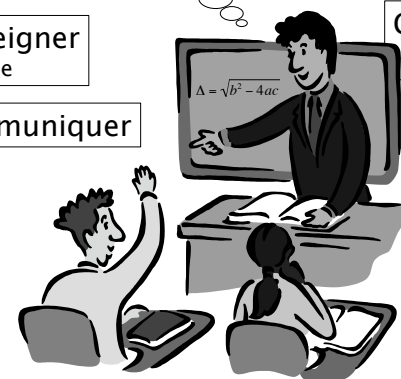
Comprend
les élèves

Maîtrise la matière enseignée
connaissances

Sait enseigner
pédagogie

Connaît le programm
didactique

Peut communiquer



Peuvent interagir

- avec le professeur
- entre eux

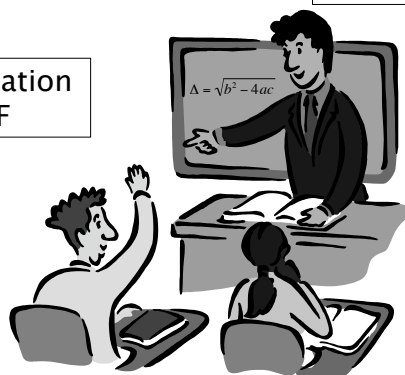
Objectifs
Rôle de l'école :
- instruction
- socialisation

Scolarité en LSF : principes

Enseignant Sourd
formé (matière enseignée)

Enseignant Entendant
formé (LSF)

Communication
en LSF



Classe
d'élèves sourds

Etablissement
ordinaire de l'EN
Mêmes objectifs

Classes en LSF : principes

- Enseignement en langue des signes
- Groupe-classe d'élèves sourds
- Etablissement ordinaire
- Enseignants bilingues, de préférence sourds

- Mêmes objectifs, même charge de travail
- Pédagogie spécifique ?
- Enseignement de la LSF et du français (matières)
- Actions pour soutenir cette intégration collective
 - ateliers LSF,
 - information des parents et des personnels,
 - interprète pour les réunions pédagogiques

Classes en LSF : organisation

- Enseignement direct
 - Enseignant sourd signant
 - Enseignant entendant signant
 - Binômes
- Enseignement avec interprète
 - Enseignant entendant
 - dans la classe des élèves sourds
 - dans une classe d'élèves entendants
 - Intégration en groupe
 - Intégration individuelle

Classes en LSF : quels enseignants ?

- Principes / Réalité
 - Manque d'enseignants qualifiés
 - Diversité d'enseignants : reflet de la vie sociale
 - Danger :
 - Sourd = professeur de LSF
 - Entendant = professeur de français
- Apports des enseignants sourds
 - Primaire
 - Collège
 - Lycée
 - Université

Atouts de l'enseignant sourd (maternelle, primaire)

- Sourd : Identité
 - Référent
 - Acquisition du langage
 - Socialisation
- Enseignant sourd : pédagogie
 - Compréhension fine des élèves
 - Langue des échanges dans la classe
- Modèle de sourd instruit

⇒ En maternelle et primaire, l'enseignant doit être sourd

Atouts de l'enseignant sourd (collège, lycée)

- Rôles connaissances / pédagogie
 - Professeur : connaissances dans la discipline
 - Elève : capacité d'adaptation dans la communication
- ⇒ au collège et au lycée, l'enseignant peut être entendant
- Mais ...
 - Collège : Est-il bon qu'un ado signe mieux que son prof ?
 - Lycée : encore beaucoup de néologie

⇒ L'enseignant sourd a des atouts supplémentaires

Particularités de l'enseignement en LSF

- Pédagogique
 - Nouvelle matière : LSF
 - Programme
 - Méthodes pédagogiques
 - Évaluation
 - Apprentissage de la lecture
 - Partage cours de langues : LSF et français
 - Pédagogie visuelle
 - Situation bilingue
 - Langue de communication ≠ langue utilisée pour l'écrit
 - Evaluation : en français, d'un cours donné en langue des signes

Particularités de l'enseignement en LSF

- Structurel
 - Accueil dans établissement
 - Accueil d'élèves et d'enseignants ne parlant pas la langue majoritaire.
 - Communication entre professionnels
 - Conseils de classe, ...
- Social
 - Accès aux informations,
 - Culture générale

La LSF, révélateur de situations pédagogiques

- Pédagogie
 - Répartition des rôles entre :
 - LSF et français
 - Connaissance, culture, concept et forme linguistique
 - Lecture : l'apprentissage de l'écrit est aussi l'apprentissage d'une autre langue
 - Pédagogie : visualiser les concepts; utilisation du tableau
 - Prise de notes
 - Gestion des interactions dans la classe
 - Evaluation : par écrit, d'un cours donné en « oral »
- Structurel
 - Communication dans l'établissement, entre professionnels
- Social
 - Relation école – famille,
 - Relation entre culture générale et scolarité
 - Accès aux informations.

exemples

- Langage précoce
- Recherche du sens
- Activités de lecture
- Rôle du professeur



Situation : bilan

- Variété de places et de rôles de la LS
 - Absente
 - Outil de communication (souvent extra scolaire)
 - Langue enseignée
 - Langue d'enseignement
 - Par défaut (le reste n'a pas marché)
 - Par choix éducatif et pédagogique
 - Sur toute la scolarité
 - Dans toutes les matières

Situation : bilan

- Projet pédagogique des établissements
 - Doit préciser
 - Place pour l'appropriation des 2 modes de communication
 - Méthodes pour y parvenir
 - Temps réservé à l'enseignement des 2 langues
 - Modalité d'utilisation et rôle des 2 langues
 - Scolaire
 - Educatif
 - Familial

Doit être validé par les administrations

Doit être fourni sur simple demande des familles

Encore des obstacles ...

- Langue des signes
 - Langue de communication dans l'école
 - Langue enseignée
 - Langue d'enseignement pour exprimer et acquérir les connaissances
- Enseignants sourds
 - Enseignants à part entière
 - Capables de transmettre ces connaissances

Situation générale

- Enseignants de LSF en milieu scolaire
 - Peut-on enseigner la LSF à des élèves sourds si l'enseignement n'est pas lui-même en LSF ?
- Situation actuelle
 - Le bilan scolaire des élèves sourds est encore très négatif
 - La LSF est très peu utilisée comme langue d'enseignement
 - Il y a très peu d'enseignants sourds (dans l'EN)
 - La loi le permettrait
- Donc il y a encore des blocages

Méthode

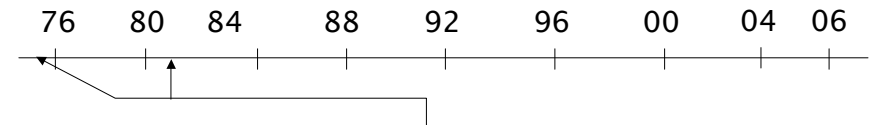
■ Hypothèse

- Relation directe entre :
 - Bilan éducatif et scolaire des jeunes sourds
 - Statut et rôle
 - de la langue des signes
 - des enseignants sourds

■ Démarche

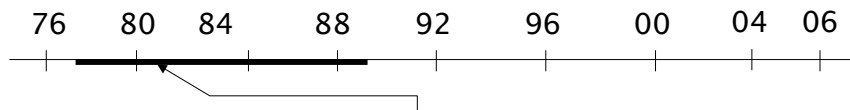
- Historique :
 - D'où vient cette situation
 - Pourquoi
- Analyse des causes
 - Craintes
 - Obstacles à l'évolution
 - Difficultés conjoncturelles (en 2006)
- Evolution

Historique



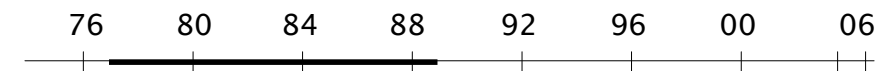
- 1975 : Loi d'orientation en faveur des handicapés
 - Formation des jeunes handicapés : « obligation nationale »
 - En milieu ordinaire si possible
- 1982 : C/ Intégration individuelle en milieu ordinaire
 - Développer sa personnalité
 - Faire accepter sa différence
 - Formation de qualité ⇒ autonomie, accès au monde du travail, participation sociale
- 1983 : C/ Actions de soutiens et de soins spécialisés

Historique

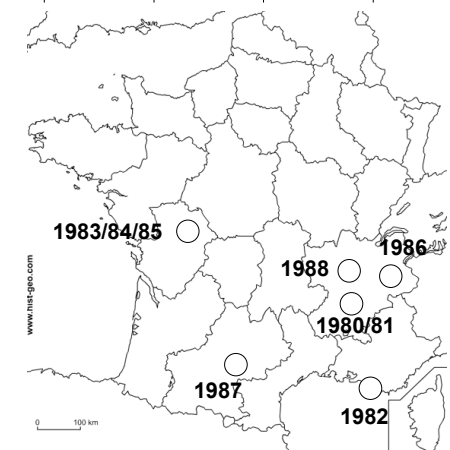


- fin des année 70 : mouvements en faveur de la LS
 - reconnaissance de la LS
 - reconnaissance d'une communauté sourde
 - éducation bilingue
- 2LPE : 2 Langues Pour une Education
 - sourds + parents + professionnels
 - mouvement « politique » : information, revendications
 - réalisations : cours de LSF, classes bilingues : 1984 : Châlon/Saône, Poitiers
 - 1985 : Champs, Bayonne, Nancy, Toulouse

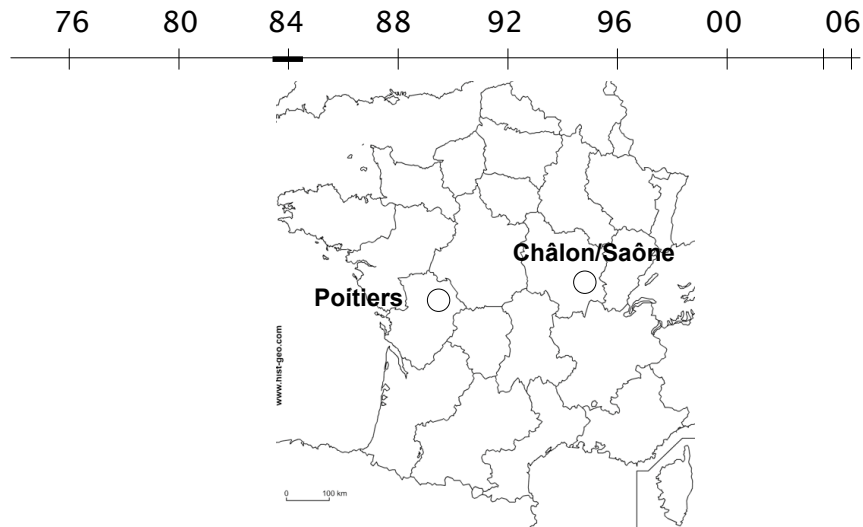
1980-1988 : Stages d'été 2LPE



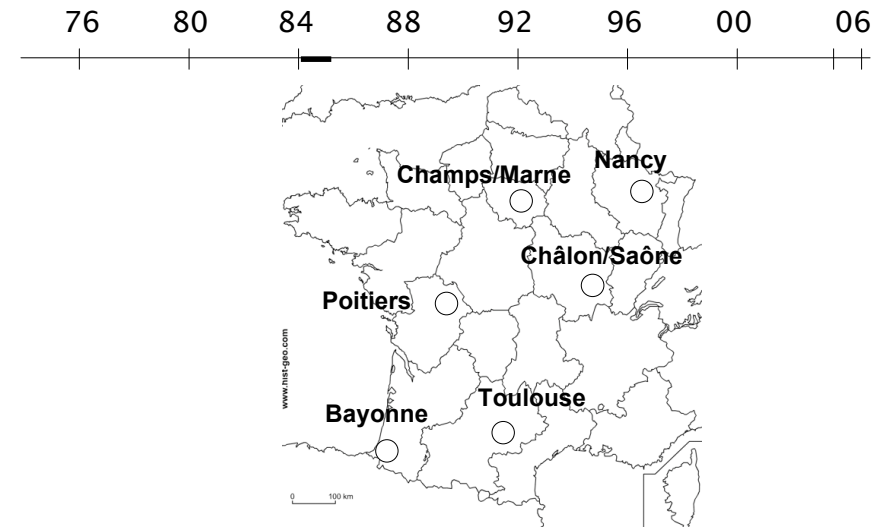
St Laurent : 1980/81
 Marseille : 1982
 Poitiers : 1983/84/85
 Chambéry : 1986
 Toulouse : 1987
 Lyon : 1988



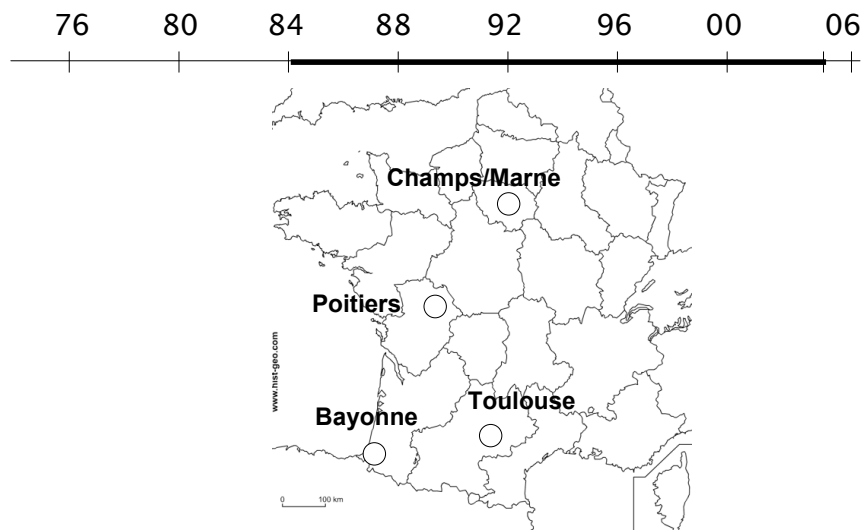
1984 : ouverture de 2 classes



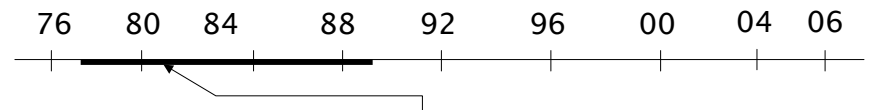
1985 : 4 nouvelles classes



1988 -> 2005 : 4 classes



Historique



• Position des ministères (82, 85)

- EN (Savary, Chevènement)
 - LS : mimique + dactylogogie
 - méthode audio-orale
 - LS s'oppose à intégration
- Solidarité, Social (Questiaux, Dufoix)
 - LS : vraie langue complète
 - éducation bilingue : résultats positifs
 - respect du choix des familles
 - rôle des sourds dans l'éducation

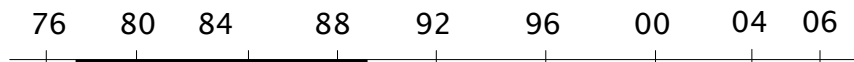
• EN

- intégration individuelle
- aspect scolaire
- une méthode pour tous

• Santé

- dimension collective
- vision plus globale
- souvent médicalisée

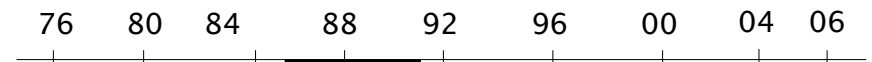
Historique



• Positions de l'EN

- Niveau ministère : réaction structurelle, cadre général
 - *L'éducation bilingue n'est pas un droit*
 - *l'enseignement en LS est incompatible avec l'intégration*
- Niveau local :
 - prise en compte des besoins de l'enfant
 - « l'enseignement en LS se justifie pour des raisons linguistiques et psychologiques » (Nédélec, AIS Poitiers)
 - prise en compte des droits des familles

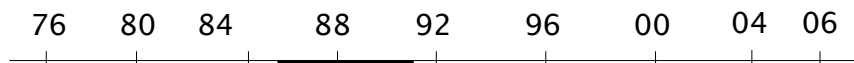
Historique



• 1985 : texte des 2 ministères (Affaires Sociales et EN)

- Critères psycholinguistiques ⇒ LS : priorité
- Raisons sociales et culturelles ⇒ français : primauté
- Reconnaissance
 - d'un statut de la LS : « parole des sourds »
 - de la notion de bilinguisme LS- français
- Mais beaucoup de craintes sur l'usage de la LS
 - dans la scolarité
 - et même dans l'éducation
- La LS est mélangée avec des outils de communication

Historique



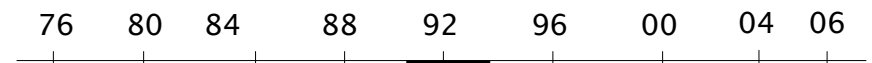
• 1988 : Annexe 24 (Affaires sociales)

- Séparation des déficits sensoriels
- Aveugles : autonomie
- Sourds : communication
- Rôle des sourds dans le développement de la communication

• 1991 : CLIS (EN)

- CLIS spécifiques pour les élèves sourds
- utilisation de la LS si l'oral ne marche pas

Historique



• 1991 : Loi : libre choix entre

- communication bilingue – langue des signes et français-
- communication orale

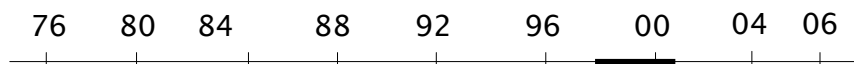
• 1992 : décret d'application

- association de la LS au français oral et écrit
- les administrations doivent permettre l'exercice du libre choix, au même niveau, quelque soit le mode de communication choisi

• 1993 : circulaire des 2 ministères

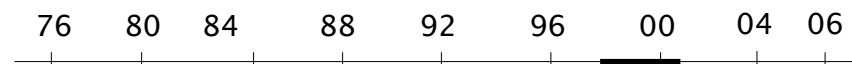
- insiste sur le rôle de l'oral
- souligne la difficulté de constituer des équipes bilingues

Historique



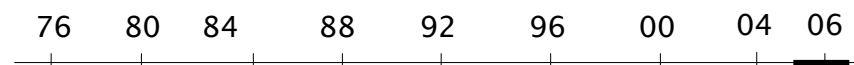
- 1998–1999 : Mission Gillot : rapport, concertation, mesures
 - constat d'échec grave
 - reconnaissance du droit d'usage de la LS
 - reconnaissance académique de la LS et de son enseignement
 - formation et qualification des professionnels :
 - enseignants de LSF, interprètes
 - recherches et évaluation
 - harmonisation des ministères

Historique



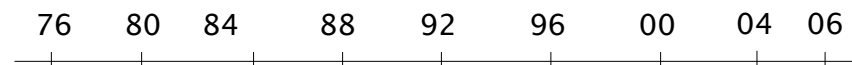
- 1999 : Rapport d'inspection générale EN-AS
 - constat d'échec, y compris de l'intégration
- 1999–2001 : EN (S. Royal)
 - plan de relance de l'accueil des élèves sourds dans l'EN
 - plan Handiscol
 - extension au secondaire : UPI
- 2002 : Reconnaissance de la LS dans la scolarité (Lang)
 - raisons éducatives, pédagogiques et culturelles
 - possibilité d'un enseignement en LS dans l'EN

Historique



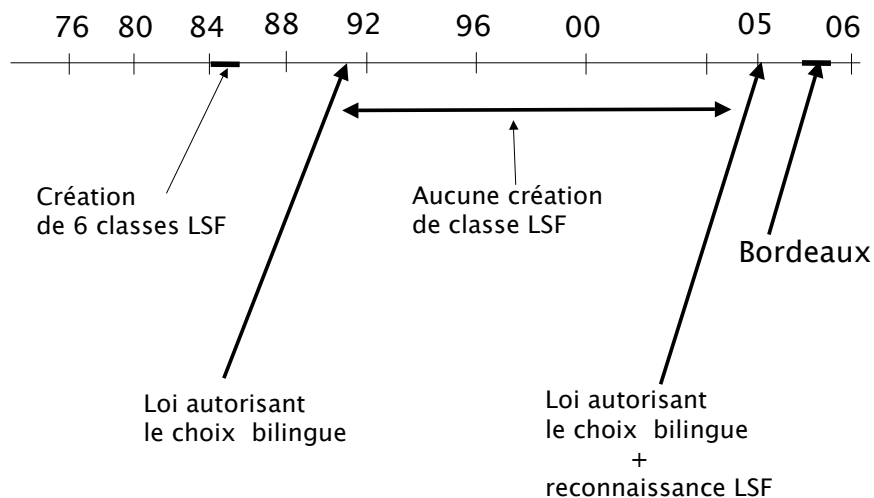
- 2005 : Loi du 11 février 2005
pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Réaffirme de droit de choisir entre :
 - communication bilingue, langue des signes et langue française
 - communication en langue française dans l'éducation et le parcours scolaire
- Reconnaît la langue des signes comme une langue à part entière,
- le droit à son enseignement
Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la langue des signes française.
- le droit de bénéficier d'un interprète LSF – français.

Historique

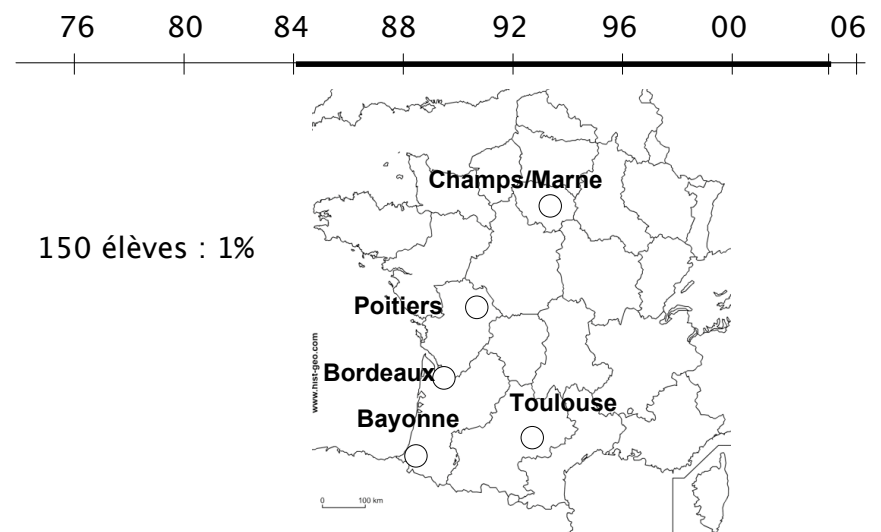


- Place des sourds dans l'enseignement
 - 1976 : réintégration dans les établissements AS
 - 1980 : interdiction d'enseigner dans l' EN
 - 1979 : commission d'aptitude pour les candidatures au CAPES
 - 1988 : annexe 24 : professionnel sourd prévu dans l'équipe
 - 2000 : Handiscol
 - Enseignant de LSF (professionnel sourd)
 - Enseignant bilingue chargé de l'enseignement en LSF
- ⇒CAPEJS, expert en LSF, CAPSAIS, CAPA-SH, intégration CAPEJS-> EN
- ⇒DU P8, licence Pro LSF, traducteurs LSF, ...

Historique



2006 : 5 classes



Création de structures bilingues

- Raisons de l'administration (EN-Santé) pour refuser des créations
 - Pas de demande des familles
 - Pas de besoins : Utiliser les structures existantes
 - Obstacles de fond
 - Éducation bilingue
 - LSF
 - Enseignants sourds
 - Filière en LSF => privilégier l'intégration
 - Manque de moyens
 - Humains : pas d'enseignants compétents
 - Financiers : coût élevé
 - Par rapport au faible effectif des élèves
 - Oblige à créer de nouvelles structures

Droits linguistiques

- DDH (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen - 1789)
 - article XI : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ».
- 1992 inscription dans la Constitution de l'affirmation que : « La langue de la République est le français ».
- 1994 : loi Toubon : interdiction d'utilisation d'un terme étranger lorsqu'il existait « un équivalent français de même sens »
- Conseil Constitutionnel : « La liberté proclamée par l'article XI de la Déclaration implique le droit pour chacun de choisir les termes jugés par lui les mieux appropriés à l'expression de sa pensée (...) qu'il s'agisse d'expressions issues des langues régionales, de vocables dits populaires ou de mots étrangers ».

cf. P. Encrevé : <http://actualites.ehess.fr/nouvelle1274.html>

Situation : bilan

- Reconnaissance
 - La LS est reconnue comme langue enseignée
 - La place des professionnels sourds est reconnue pour le développement de la communication
 - Usage
 - La LS est très peu utilisée comme langue d'enseignement
 - Et dans ce cas c'est souvent via un interprète
 - Il y a très peu de sourds enseignants, et presque pas du tout, dans l'EN
 - Le bilan scolaire des élèves sourds reste très négatif
- ⇒ Il y a des blocages
- Craintes
 - Obstacles à l'évolution
 - Difficultés conjoncturelles

Craintes sur la compétence des parents

Parents entendants : mauvais modèles linguistiques

- Rôle essentiel des parents
 - Ce sont les parents qui transmettent à leur enfant l'envie de parler en signant
- Ils doivent être
 - Soutenus, par une formation à la communication en langue des signes
 - Relayés par les professionnels intervenant auprès de l'enfant
- Leur enfant doit avoir accès à des lieux de vie de la LSF
 - où ils rencontreront d'autres enfants sourds et d'autres adultes sourds (groupe, échanges, niveaux de langues, ...)

Craintes sur l'intégration

Choix impliquant l'intervention de sourds dans l'éducation
Implique une organisation particulière,
obstacle à l'intégration

Au contraire

- L'intervention de sourds auprès des familles est très bénéfique :
 - Pour les parents (comprendre les enjeux de la surdité)
 - Pour l'enfant sourd (identité)

Craintes sur la LSF

- La LSF n'a pas d'écrit
 - Il y a beaucoup de langues dans ce cas.
 - Ne permet pas l'abstraction ? Evidemment faux.
 - Rôle de l'écrit ?
 - Communication à distance, différée, hors situation
 - Mémorisation, fixation
 - Plusieurs formes d'écrit remplissent ces rôles (vidéo, français, SignWriting, ...).
 - Recherche active sur les formes graphiques des LS (LS-Script)
- La LSF n'est pas assez riche
 - S'enrichira si on l'utilise. La LS a beaucoup évolué depuis 20 ans (pédagogie, culture, santé, technologies, ...)
- La LSF a trop de variantes
 - S'harmonisera si on l'utilise
 - Travaux en cours : néologismes, référentiel de la LSF

Craintes pour le français

- L'utilisation de la LSF va pénaliser l'acquisition du français
- Constat
 - Les élèves sourds scolarisés sans langue des signes sont majoritairement en échec en français.
- Faux
 - La maîtrise d'une première langue parlée, naturelle, favorise l'acquisition de tout autre langue

Craintes pour la pédagogie

- On a besoin du français oral pour apprendre le français écrit
 - Faux, même pour les entendants
 - Les élèves sourds qui ont réussi dans des parcours bilingues prouvent le contraire

Obstacles à l'évolution

- Faible demande
 - Les parents sourds ... ont des enfants entendants
 - Parents entendants :
 - Aiguillés par le milieu médical
 - La LSF « montre » la surdité qu'ils voudraient nier
 - Intervention de sourds : peur de se faire « voler » leur enfant
- => Importance de lieux d'information, d'échanges et de rencontres

Obstacles à l'évolution

- Modèle français d'intégration
 - Peur du communautarisme
 - Au contraire : il y a repli quand on n'est pas reconnu
 - Tout est axé sur l'intégration individuelle
 - L'intégration devient une fin en soi
 - Rejet de la notion de filière
 - Confusion entre « filière » et « dispositif pérenne »

Obstacles à l'évolution

- Double tutelle : freine les évolutions
 - Affaires sociales / Education nationale
 - Formation
 - Diplômes
 - Gestion des établissements
 - Option LSF : démedicalise la surdité
 - Qui paie ?
 - Transfert des prises en charge sans transfert de moyens
 - Surcoût d'une structure bilingue ?
 - Oui, à la création
 - Non, pour le fonctionnement
 - Coût par élève plus élevé, à cause des faibles effectifs.

Difficultés actuelles (2006)

- Constitution d'équipes d'enseignants
 - Entendants :
 - Compétence en LSF
 - Sourds :
 - Formation
 - Interdiction d'avoir la responsabilité d'une classe (primaire)
 - Interprètes
 - Élèves
 - Information sur l'existence de classes
 - Orientation vers les classes LSF
 - Classes peu homogènes
 - En niveau (LSF, français, anglais)
 - Dans la capacité d'utiliser la LSF pour les apprentissages
- Accueil dans les établissements ordinaires

Enseignement de la LSF

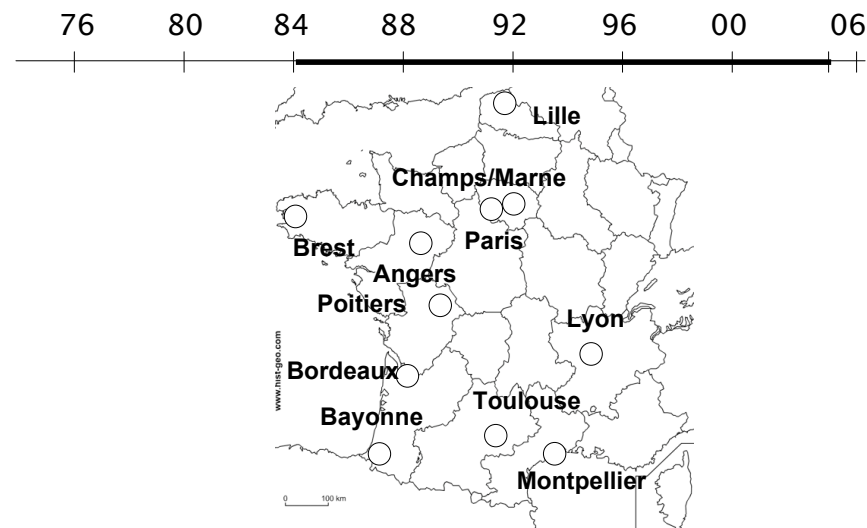
BO n° 31 du 31 mars 06

Enseignement élémentaire et secondaire
Préparation de la rentrée 2006

Un dispositif expérimental sera conduit dans quelques lycées généraux et technologiques en faveur des élèves sourds ou malentendants afin de leur permettre de recevoir un enseignement optionnel et facultatif de la langue des signes française (LSF) dès la seconde.

Cette expérimentation, pilotée directement par la DESCO, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre progressive du droit à la communication bilingue prescrit par l'article L. 112-2-2 du code de l'éducation.

2007 : 5 + 6 classes ?



Action des Sourds

- Enfant sourd : futur adulte sourd
- Droit des sourds
- Partenariat
 - familles – communauté sourde
 - associations de parents – associations de sourds (exemple de la Suède)

Action des parents

- Convaincre
- Rappeler le droit
- Rôle
 - Définir
 - les objectifs
 - les conditions du déroulement de la scolarité
 - Planifier
 - Long terme
 - Étapes
 - Contrôler

Droit

- Loi n° 91-73 , article 33 du 18 janvier 1991
 - *Dans l'éducation des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue – langue des signes et français– et une communication orale est de droit.*
- Décret n° 92-1132 du 8 octobre 1992
 - *Les autorités coordonnent leurs projets en vue de permettre, au même niveau, l'exercice du libre choix du mode de communication.*
- Circulaire n° 93-201 du 25 mars 1993
 - *En ce qui concerne la communication bilingue, ce choix sera, dans un premier temps, conditionné par la possibilité d'organisation des structures d'accueil et d'enseignement prévoyant des équipes pédagogiques bilingues à la compétence reconnue.*
 -
 - *Un plan de qualification des personnels sera proposé ...*

2005 : nouveaux droits

- Loi 91-73 , article 33 du 18 janvier 1991
 - *Dans l'éducation des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue – langue des signes et français– et une communication orale est de droit.*
- | | |
|-----------|------------------|
| éducation | bilingue √ orale |
|-----------|------------------|
-
- Loi 2005-102 du 11 février 2005, article 19
 - *Dans l'éducation et le parcours scolaire des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue, langue des signes et langue française, et une communication en langue française est de droit.*
- | | |
|------------------------|-----------------------|
| éducation et scolarité | bilingue √ monolingue |
|------------------------|-----------------------|

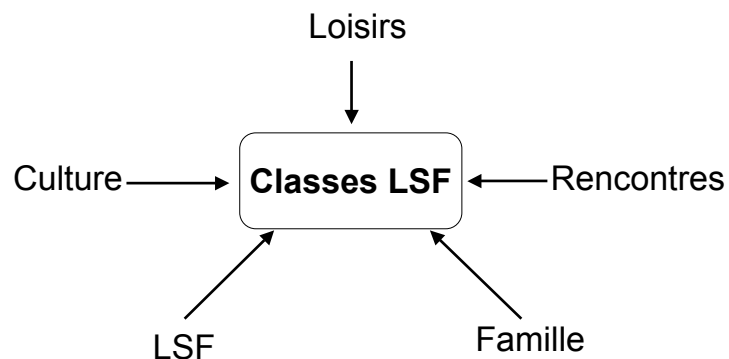
2005 : nouveaux droits

- Rôle de l'éducation nationale
- Reconnaissance de la LSF
- Décret no. 92-1132 du 8 octobre 1992
 - *Les autorités coordonnent leurs projets en vue de permettre, au même niveau, l'exercice du libre choix du mode de communication.*
- Décret 2006
 - ????

Création d'une classe bilingue

- Exprimer la demande des familles
- Rappeler le droit
- Faire sauter les obstacles
 - Sur le fond
 - Exploiter les expériences qui marchent
 - Formalisation du parcours scolaire bilingue
 - Enseignants sourds
 - Obtenir des dérogations, si nécessaire, pour que des enseignants soient sourds (créer une rupture)
- Assurer un environnement riche
 - Lieux de vie,
 - Interprètes
 - Lieux de culture
 - Formation / Information des familles

Environnement



Culture



Loisirs



Ça parle, ça signe



Patrice Dalle - 21 avril 2006



Univ Metz - UE libre LSF

LSF pour les familles



Des professeurs de LSF



Patrice Dalle - 21 avril 2006

Univ Metz - UE libre LSF

Rencontres

entre enfants
d'âges différents



avec des adultes sourds



et au-delà des frontières

83

Patrice Dalle - 21 avril 2006

Univ Metz - UE libre LSF

Education bilingue

ANPES : <http://anpes.free.fr>

Exemples de scolarité en LSF

IRIS Toulouse : <http://www.lesiris.free.fr/>

2LPE Poitiers : <http://2lpeco.free.fr/>

Univ Metz - UE libre LSF

84

Patrice Dalle - 21 avril 2006